

# **CAP des Conservateurs des bibliothèques du 16 mai 2019**

**Attachés aux services publics, unanimement mobilisés,  
contre un projet de loi de destruction de la fonction publique**

Le projet de loi de « transformation » de la fonction publique, actuellement examiné à l'assemblée nationale constitue une attaque gravissime contre le statut général de la fonction publique et contre un de ses principes fondateurs qui prévoit que *« Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière. »*.

Si ce projet se concrétisait, l'instance qui nous réunit aujourd'hui, disparaîtrait.

Ce texte prévoit, en effet, de supprimer les CAP par corps et de les remplacer par des CAP par catégories, des CAP « fantômes », privées de leurs compétences essentielles, en matière de mobilité et d'évolution de carrière et cantonnées au disciplinaire et à l'examen des recours (entretien professionnel, refus de congé formation,...).

Considérant que les CAP constituent le seul et dernier rempart aux attaques portées ces dernières années au principes fondamentaux de gestion nationale et interministérielle de la filière bibliothèque ;

Considérant que les CAP sont indispensables pour garantir transparence et équité dans le traitement et la défense des intérêts des agents ;

Considérant que ce projet de texte comporte bien d'autres articles destructeurs pour la fonction publique, notamment la fusion des CT et CHSCT au sein de « comités sociaux », le remplacement des titulaires par des contractuels, la possibilité de détachement d'office de fonctionnaires vers le privé, l'élargissement à la fonction publique de la rupture conventionnelle,...

Nous, représentants des personnels SNASUB-FSU à la CAPN des conservateurs des bibliothèques, réunie le 16 mai 2019, tenons à réaffirmer notre opposition à ce projet de loi. Détruire le statut de la fonction publique et abandonner les agents à l'arbitraire des chefs d'établissements, c'est fondamentalement s'attaquer aux services publics eux-mêmes.